Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de DINAN
Canton de DINAN-OUEST
Commune de BRUSVILY

Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le
ID : 022-212200216-20251124-DEL202567-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le huit novembre à 9 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Mme DOUENAT Marie-Claire, Maire.
Date de convocation : 04/11/2025
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 13 Pouvoir : 01 Exprimés : 14
Présents : Marie-Claire DOUENAT, Evelyne BARDOU, Michel MARIE, Jacqueline LEYZOUR, Franck BRIEUC, Claudine DELACOURT, Claude ROBERT, Sandrine DUPAS, Anne DEBEIX, Colette PELOU, Suzanne PERINA, André BARDOU, Patrick BOGUENET
Absent excusé : Yves BOULAU (procuration à Claude ROBERT)
Absent : Karl PIRON
Secrétaire de séance : Evelyne BARDOU

N° 2025-67
Acquisition d'une parcelle cadastrée C 1160 rue des Noyers

Mme le Maire informe l'assemblée qu'un terrain situé rue des Noyers, cadastré sous le n° C1160 pourrait être acheté par la commune. Cette parcelle fait partie d'un emplacement réservé au PLUiH.

Suite à différents échanges avec la mandataire judiciaire à la protection des majeurs et le notaire, Dinan Agglomération préconise l'achat de ce terrain au prix de 10 € à 15 € le m².

Mme le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'acquisition de ce terrain et sur le prix de ce bien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Décide de proposer l'acquisition de ce bien cadastré C1160 d'une contenance de 1 633 m² moyennant le prix principal de 25 000 €, étant précisé que les frais de notaire seront à la charge de la commune,
Mandate Mme le Maire pour entreprendre les démarches sur cette proposition et pour signer, le cas échéant, toutes pièces relatives à cette décision,
Désigne Maître KERHARO Stéphane, notaire à Plélan-le-Petit (22), pour établir l'acte de vente correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Marie-Claire DOUENAT

Le secrétaire de séance,
Evelyne BARDOU